

COMMUNE DE SAGNAT

ARRETE MUNICIPAL PORTANT LE CONSTAT D'UN BIEN SANS MAITRE

LE MAIRE DE SAGNAT,

Le Maire de la commune de Sagnat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.1123 1 et suivants ;

Vu le code civil, notamment son article 713 ;

Vu les articles 146 et 147 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales ;

Vu les informations données par le Centre des Impôts de Guéret (23) ;

Considérant qu'aucune formalité n'est mentionnée au fichier des hypothèques concernant le bien concerné ;

Considérant, au vu de ces éléments, qu'il existe sur le territoire de la commune un bien vacant et sans maître que la commune se propose d'incorporer dans son domaine ;

ARRÊTE

Article 1 : Il est constaté que l'immeuble dont la référence cadastrale est Section B n° 603 dans le bourg de Sagnat n'a pas de propriétaire connu depuis plus de dix ans et que les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans.

Par conséquent, la procédure d'appréhension dudit bien par la commune, prévue par l'article L 1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques est dès lors mise en œuvre par le présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie et sur le terrain. Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et sera notifié au représentant de l'Etat dans le département.

Article 3: A compter de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité prévue à l'article 2, le propriétaire dispose d'un délai de six mois pour se faire connaître. A défaut, le bien est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

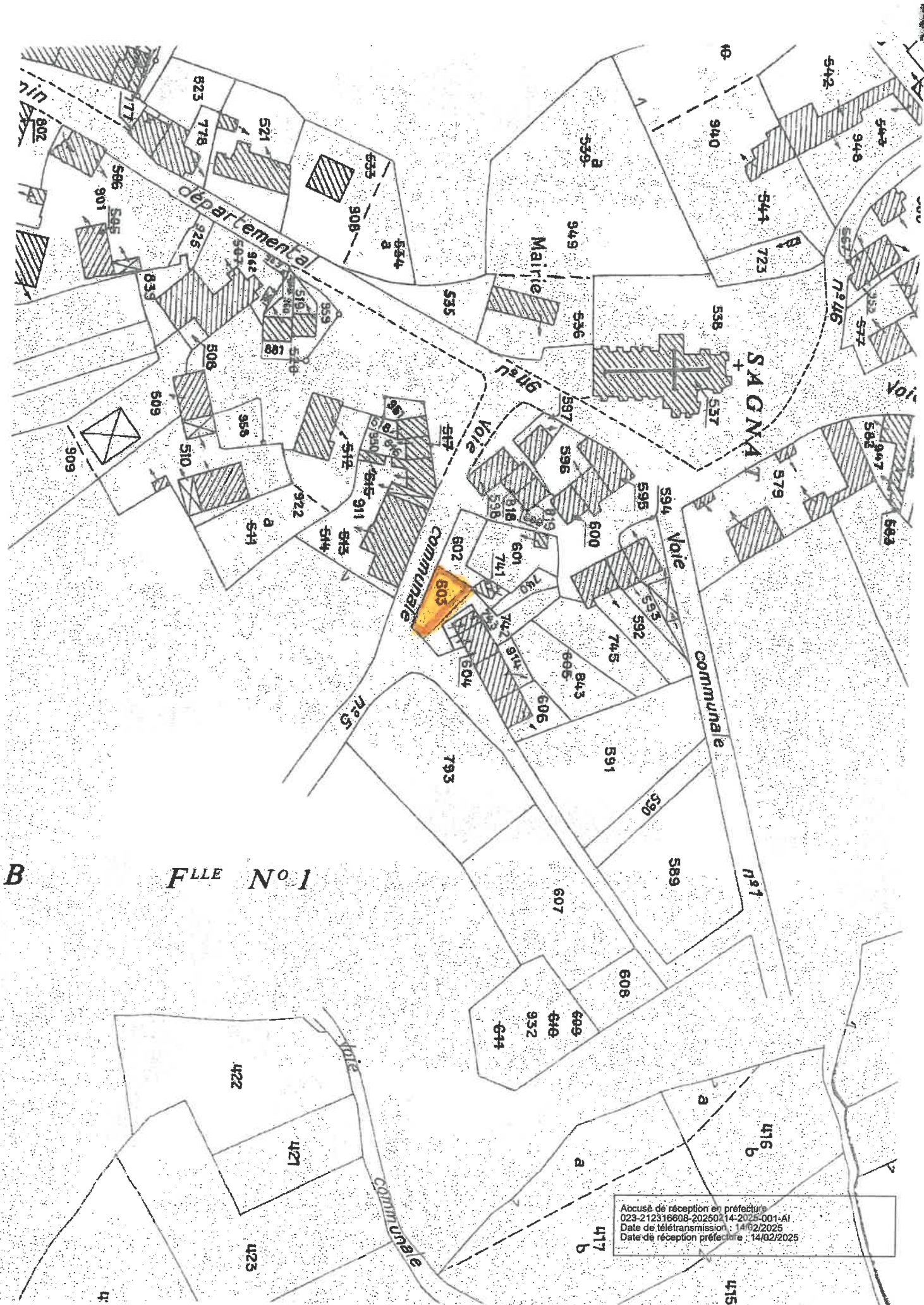
Article 4 : Monsieur le Maire sera chargé de l'exécution du présent arrêté. La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges - 1 Cours Vergniaud - 87000 Limoges dans les deux mois à compter de sa notification.

Fait à Sagnat, le 14 février 2025

Le Maire

Philippe BRIGAND





B FLE N°1

Accusé de réception en préfecture
023-212316608-20250214-2025-001-A1
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025